JOUEUR FAIR-PLAY

« LA BONNE ATTITUDE »

Sois constant et volontaire en toutes circonstances :
développe ton sens de l'effort

Respecte ton encadrement :
ton entraîneur, tes parents, tes dirigeants,
les organisateurs

Respecte tes partenaires et tes adversaires :
sois avec les autres comme tu aimerais
que l'on soit avec toi

Respecte le matériel et les installations du club :
si tu aimes ton sport, protège-le !

Respecte les décisions de l'arbitre :
sans règles il n'y a pas de jeu,
l'arbitre est ton partenaire de jeu

Apprends à contrôler tes émotions pendant les matchs :
tu peux te sentir frustré, victime d'injustice, énervé
ou vexé, mais tu dois avant tout te concentrer
sur le jeu ; c'est l'expérience du sportif et
la véritable force du champion

Démontre ton esprit sportif :
sois un exemple pour les autres,
développe l'entraide et le soutien,
n'accuse personne, refuse toute tricherie

Reste lucide quand ton équipe gagne ou perd :
sois humble et respectable dans la victoire
comme dans la défaite, c'est ainsi que l'on progresse

Participe à la vie de ton club :
fais-le vivre, tu apprendras beaucoup sur toi-même
et sur les autres ; c'est un bagage pour ta vie future.

EDUCATEUR CITOYEN

« la bonne attitude »

Reste aimable et lucide (communication maîtrisée):
Il ne crie pas sur les enfants

Prend en compte les besoins spécifiques de l'enfant:
Il est capable de mettre en place des entraînements adaptés à l'âge des enfants dont il a la charge

Garantit l'esprit éducatif et sportif sur le terrain:
Il fait jouer, le résultat n'ayant que peu d'importance

Maintient avec fermeté les principes de fonctionnement
Respect, horaire, tenue,…

Respecte chaque joueur
Il est strict, juste et bienveillant

Félicite, encourage les beaux gestes, les bonnes attitudes:
Il est fair-play

A valeur d'exemple
Il reste irréprochable en acte et en parole

Incarne la modération
Il sait prendre du recul sur les différentes situations

OBSERVATOIRE DU
« MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE SPORT COLLECTIF »

Sport co attitude...

Le jeu avant l'enjeu

PARENT SUPPORTEUR

« LA BONNE ATTITUDE »

Entretenez le plaisir du jeu chez votre enfant :
un match doit être vécu comme une fête, un instant privilégié.

Participez à la bonne image de son club par votre attitude

Respectez les adversaires de votre enfant ainsi que leurs parents :
votre enfant vous observe

Évitez les comparaisons, chaque enfant est unique :
préparez votre enfant à accueillir la réussite d'un camarade sans rancœur ou déception

Félicitez votre enfant lorsqu'il a un bon comportement durant le match

Acceptez les décisions de l'arbitre :
face à une injustice d'arbitrage, transformez votre frustration en encouragements pour l'équipe

Restez positif après une défaite :
il n'est pas nécessaire d'en « rajouter » ! Une défaite est une étape nécessaire à la formation d'une équipe

Ne cherchez pas à vous réaliser au travers des performances de votre enfant

Participez à la vie de son club en fonction de vos disponibilités :
votre engagement, même ponctuel, favorisera son intégration et son bien être au sein de son club.

Lettre à mon père...

Mon cher papa
Papa que t'arrive t-il ?
Je me sens mal à l'aise et je ne sais pas comment te le dire. Tu m'as offert un ballon alors que je commençais à peine à marcher. Je n'allais pas encore à l'école quand tu m'as inscrit dans un club.
J'aime m'entraîner la semaine, plaisanter avec mes copains, et jouer le dimanche comme les grandes équipes. Mais quand tu viens me voir jouer, je ne sais pas, ce n'est plus comme avant.
Tu ne me donnes plus cette petite tape amicale à la fin des matches, tu ne m'invites plus à manger un hamburger avec toi.
Tu t'installes dans les gradins en pensant que tous sont des ennemis, tu insultes les arbitres, les entraîneurs, les joueurs et les autres parents.
Pourquoi as-tu changé ? Je crois que tu souffres et je ne le comprends pas. Tu me répètes que je suis le meilleur, que les autres ne valent rien à côté de moi.
Cet entraîneur que tu traites d'incapable, il m'a construit lui aussi, et il m'a appris à prendre du plaisir tout en jouant. Je ne veux pas te décevoir. Je pense parfois que je ne suis pas assez bon, que je ne serai pas le professionnel que tu espères.
Papa Tu m'étouffes. J'ai même pensé tout arrêter, mais ce sport me plaît tellement... Papa, s'il te plaît, ne m'oblige pas à te dire que je ne veux plus que tu viennes me voir jouer.

Ton fils qui t'aime

LE SPORT N'EST PAS HORS-LA-LOI

Les incivilités et la violence dans le sport nous concernent tous et peuvent engager notre responsabilité.
Ensemble luttons contre les dégradations, les violences, le racisme qui se développent autour du sport.

Qui peut être responsable ?

- Les joueurs
- Les spectateurs et supporters
- Les parents des jeunes sportifs
- Les organisateurs
- Les dirigeants et éducateurs.

Les sanctions encourues peuvent être disciplinaires, civiles et pénales.

QUELQUES EXEMPLES DANS LES ENCEINTES SPORTIVES

LES INFRACTIONS NON SPÉCIFIQUES...

Violences (sur un mineur de moins de 15 ans, sur une personne vulnérable, sur une personne dépositaire de l'autorité publique, exerçant une mission de service publique, en réunion, avec préméditation, avec usage ou menace d'une arme) **n'ayant pas entraîné d'ITT** (incapacité totale de travail) - ARTICLE 222-13 DU CODE PÉNAL
Peine Principale (PP) : 3 ans • 45000€ + ART 222-44, 222-45, 222-47 DU CODE PÉNAL ET ART 42-II L 16/07/84 • interdiction de stade • interdiction du territoire français (ITF).

Destructions et dégradations par moyen dangereux pour les personnes - ARTICLE 322-6 DU CODE PÉNAL
PP : 10 ans • 150000€ + ART 322-15 DU CODE PÉNAL ET ART 42-II L 16/07/84 • interdiction de stade - (ITF)

Outrage au drapeau ou à l'hymne national lors d'une manifestation en réunion - ARTICLE 433-5-1 DU CODE PÉNAL
PP : 6 mois • 7500€ + ARTICLE 433-22 • interdiction d'exercer certaines fonctions.

LE CODE DU SPORT

Introduction de fusées ou artifices et introduction d'armes - ARTICLE L 332-8 ET L 332-11
PP : 3 ans d'emprisonnement – 15000€ – confiscation de l'objet proscrit + interdiction de stade

Introduction de boissons alcoolisées - ARTICLE L 332-3 ET L 332-11
PP : 1 an – 7500€ + interdiction de stade

Provocation à la haine à l'égard d'un arbitre, d'un juge sportif, d'un joueur ou de toute autre personne - ARTICLE L332-6 ET L332-11
PP : 1 an – 15000€ + interdiction de stade

Introduction, port ou exhibition de signes, insignes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe - ARTICLE L332-7 ET L332-11
PP : 1 an – 15000€ + interdiction de stade

Jet de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes - ARTICLE L 332-9 ET L 332-11
PP : 3 ans – 15000€ + interdiction de stade.